

Conseil d'administration

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Moyenne-Côte-Nord tenue mardi le 27 mai 2025, à 19 h, au centre administratif du centre de services scolaire, situé au 1235, rue de la Digue à Havre-Saint-Pierre.

Sont présents : M. Jean-François Bussières, membre du personnel
M. Daniel Cormier, membre de la communauté
M^{me} Corinne Lareau, membre de la communauté
M^{me} Julie Loiselle, membre parent, par Teams
M^{me} Julie Martel, membre parent
M^{me} Dominik Patry-Boisvenue, membre du personnel
M^{me} Sara Richard, membre parent, présidente
M. Érik Tardif, membre du personnel
M^{me} Marie-Ève Thériault, membre du personnel

Sont absents : M^{me} Alison Rail-Bond, membre de la communauté
M. Pastien Mark, membre parent
M^{me} Annie Rochette, membre parent

Sont aussi présents : M. Éric Faguy, directeur général
M^{me} Maryse Dufour, secrétaire de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 h. Madame Sara Richard, présidente, souhaite la bienvenue aux membres.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET INSCRIPTION DES AFFAIRES DIVERSES

Madame Sara Richard donne lecture de l'ordre du jour fourni aux membres.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour comme présenté.

3. APPROBATION ET SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Bussières et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion du 25 février 2025 comme présenté.

4. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS POUR LA RENCONTRE

Madame Sara Richard invite les membres à déclarer tout intérêt susceptible d'entrer en conflit avec un ou des points traités lors de la présente séance, via le formulaire prévu à cet effet.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

6. ADOPTIONS

6.1 NOMINATION DES NOUVEAUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2025-2026

CA-158-2024

6.1.1 NOMINATION DES MEMBRES PARENTS

Mesdames Julie Loiselle (District 1) et Annie Rochette (District 3) termineront leur mandat au 30 juin 2025. Mesdames Lison Mestokosho et Kania Arseneault, membres actuelles au comité de parents, ont manifesté leur intérêt à siéger au conseil d'administration à partir du 1^{er} juillet 2025. Elles ont été nommées par leur pair lors de la dernière rencontre du comité de parents.

CONSIDÉRANT l'avis du comité de parents pour la nomination des parents représentants des Districts 1 et 3;

IL EST PROPOSÉ par madame Corinne Lareau et résolu unanimement que madame Lison Mestokosho soit nommée représentante des parents pour le District (1) Ouest et que madame Kania Arseneault soit nommée représentante des parents pour le District (3) Monseigneur-Labrie.

6.1.2 NOMINATION DES MEMBRES DU PERSONNEL

CA-159-2024

Madame Dominik Patry-Boisvenue (représentante du personnel professionnel) et madame Marie-Ève Thériault (représentante du personnel de soutien) termineront leur mandat le 30 juin 2025. Le poste de représentant du personnel enseignant était vacant.

Mesdames Dominik Patry-Boisvenue et Marie-Ève Thériault ont manifesté leur intérêt pour continuer un prochain mandat.

Pour le personnel enseignant, madame Geneviève Trudel a posé sa candidature.

Ces nominations seront en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2025.

CONSIDÉRANT les candidatures reçues par le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement que madame Dominik Patry-Boisvenue soit nommée représentante du personnel professionnel, que madame Marie-Ève Thériault soit nommée représentante du personnel de soutien et que madame Geneviève Trudel soit nommée représentante du personnel enseignant.

6.2 CALENDRIER DES RENCONTRES 2025-2026 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CA-160-2024

Madame Sara Richard dépose une proposition de dates de rencontre pour l'année 2025-2026. Les dates proposées sont :

- 26 août 2025 à 18 h
- 25 novembre 2025 à 19 h
- 24 février 2026 à 19 h
- 26 mai 2026 à 19 h

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'adopter le calendrier des rencontres du conseil d'administration 2025-2026.

6.3 ADOPTION DES CALENDRIERS SCOLAIRES EN FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES

CA-161-2024

Le centre de services scolaire établit les calendriers scolaires du centre d'éducation des adultes en tenant compte de ce qui est prévu au régime pédagogique.

IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement d'adopter les calendriers scolaires 2025-2026 de la formation générale des adultes.

6.4 ADOPTION DU CODE D'ÉTHIQUE APPLICABLE AUX MEMBRES DU PERSONNEL ET À TOUTE PERSONNE APPELÉE À ŒUVRER AUPRÈS D'ÉLÈVES MINEURS OU HANDICAPÉS OU À ÊTRE EN CONTACT AVEC EUX

CA-162-2024

CONSIDÉRANT l'obligation d'adopter un code d'éthique en respect avec l'article 14 du projet de loi 47;

CONSIDÉRANT l'intention du conseil d'administration de bonifier au cours des prochains mois le préambule de façon à l'adapter au contexte de nos petites communautés;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement d'adopter le code d'éthique applicable aux membres du personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou handicapés ou à être en contact avec eux comme présenté.

- 6.5 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL PROFESSIONNEL** **CA-163-2024**
- Selon la délégation de pouvoirs, le conseil d'administration approuve le plan d'effectifs du personnel professionnel.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement que le plan d'effectifs 2025-2026 du personnel professionnel soit approuvé comme présenté.
- 6.6 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL-CADRE** **CA-164-2024**
- Selon la délégation de pouvoirs, le conseil d'administration approuve le plan d'effectifs du personnel-cadre.
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement que le plan d'effectifs 2025-2026 du personnel-cadre soit approuvé comme présenté.
- 6.7 ADOPTION DU PLAN D'EFFECTIFS DU PERSONNEL DE SOUTIEN** **CA-165-2024**
- Selon la délégation de pouvoirs, le conseil d'administration approuve le plan d'effectifs du personnel de soutien.
- IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement que le plan d'effectifs 2025-2026 du personnel de soutien soit approuvé comme présenté.
- 6.8 ADOPTION DES ACTES D'ÉTABLISSEMENTS DES ÉCOLES ET DES CENTRES 2025-2026** **CA-166-2024**
- Une révision des actes d'établissements a été effectuée.
- IL EST PROPOSÉ par madame Dominik Patry-Boisvenue et résolu unanimement d'approuver les modifications aux actes des établissements pour 2025-2026.
- 6.9 MODIFICATIONS AU CAHIER DE GESTION DU TRANSPORT SCOLAIRE** **CA-167-2024**
- Le comité consultatif de transport s'est réuni le 21 mai dernier. Une proposition est faite en lien avec les tarifs demandés aux parents pour le service du transport sur l'heure du midi.
- CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire n'est pas dans l'obligation d'organiser le transport scolaire du midi;
- CONSIDÉRANT que l'allocation ministérielle ne peut servir qu'à financer le transport de l'entrée et de la sortie quotidienne;
- CONSIDÉRANT qu'un service de garde est offert gratuitement le midi pour les élèves qui n'ont pas accès au transport scolaire du midi;
- CONSIDÉRANT que le transport scolaire du midi entre l'école Saint-François-d'Assise et Rivière-Saint-Jean est très peu utilisé;
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement de cesser l'organisation du transport scolaire du midi entre l'école St-François-D'Assise et le village de Rivière-St-Jean et d'approuver les modifications effectuées au cahier de gestion du transport scolaire. Les modifications seront effectives pour l'année scolaire 2025-2026.
- 6.10 MODIFICATION À LA POLITIQUE POUR LES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, LES CONTRATS DE SERVICE ET LES CONTRATS DE CONSTRUCTION** **CA-168-2024**
- Dans le contexte actuel, où le gouvernement souhaite favoriser l'achat local québécois, le SCT tient à préciser aux organismes publics ses attentes à l'égard des achats réalisés sur des places de marché en ligne. Dans le cas d'une dépense en approvisionnement sous les seuils d'appel d'offres publics, il arrive que des organismes publics achètent des biens via une place de marché en ligne permettant l'affichage et la vente de ces derniers par plusieurs entreprises. Puisque ces marchés en ligne vendent rarement des biens québécois et ne favorisent pas l'approvisionnement auprès de fournisseurs régionaux comme prescrit par la LCOP (a.14.3), les organismes publics doivent restreindre leurs acquisitions auprès de ceux-ci.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'approuver les modifications à la Politique pour les contrats d'approvisionnement, les contrats de service et les contrats de construction.

- 6.11 CONTRAT DE CONSTRUCTION PROJET 009-NECON-21** **CA-169-2024**
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE-HAVRE SAINT-PIERRE
- IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'entériner la signature du contrat 009-NECON-21-01 - Construction d'une nouvelle école primaire - Havre-Saint-Pierre, effectué le 15 mai 2025, au montant de 30 979 707,12 \$ (taxes exclues) entre le Centre de services scolaires de la Moyenne-Côte-Nord, représenté par madame Sara Richard, présidente du conseil d'administration ainsi que monsieur Éric Faguy, directeur général, et l'entreprise 9013-9163 Québec Inc., représenté par monsieur Martin Tremblay, secrétaire.
- 6.12 AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES-PROJET 009-NECON-21** **CA-170-2024**
CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE-HAVRE-SAINT-PIERRE
- IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Michel Arragain, coordonnateur des ressources matérielles, à autoriser une modification accessoire qui occasionne une dépense supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, dans le cadre du contrat de construction 009-NECON-21-01 - Construction d'une nouvelle école primaire -Havre-Saint-Pierre.
- 6.13 AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES-PROJET 045-SANIT-22** **CA-171-2024**
REMPLACEMENT DE BLOCS SANITAIRES - RÉSIDENCE NIAPISKA
- IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Michel Arragain, coordonnateur des ressources matérielles, à autoriser une modification accessoire qui occasionne une dépense supplémentaire jusqu'à 10 % du montant du montant initial du contrat, dans le cadre du contrat de construction 045-SANIT-22-04 - Remplacement de blocs sanitaires - Résidence Niapiska.
- 6.14 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT DE CONSTRUCTION** **CA-172-2024**
PROJET 043-PLAF-24 - REMPLACEMENT DE PLAFONDS ET D'ÉCLAIRAGE
ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE
- IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Ève Thériault et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du contrat de construction pour le projet 043-PLAF-24-Remplacement de plafonds et d'éclairage - École Monseigneur-Labrie, avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme.
- 6.15 AUTORISATION DE DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES PROJET 043-PLAF-24** **CA-173-2024**
REMPLACEMENT DE PLAFONDS ET D'ÉCLAIRAGE - ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE
- IL EST PROPOSÉ par madame Corinne Lareau et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Michel Arragain, coordonnateur des ressources matérielles, à autoriser une modification accessoire qui occasionne une dépense supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, dans le cadre du contrat de construction pour le projet 043-PLAF-24-Remplacement de plafonds et d'éclairage - École Monseigneur-Labrie.
- 6.16 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT DE CONSTRUCTION** **CA-174-2024**
PROJET 001-TOIT-25 - RÉFECTIONS DES TOITURES - RÉSIDENCE NIAPISKA ET
ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE
- IL EST PROPOSÉ par madame Julie Martel et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à procéder à la signature du contrat de construction pour le projet 001-TOIT-25 - Réfection des toitures - Résidence Niapiska et École Monseigneur-Labrie, avec le plus bas soumissionnaire admissible et conforme.
- 6.17 AUTORISATION DES DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES PROJET 001-TOIT-25** **CA-175-2024**
RÉFECTION DES TOITURES - RÉSIDENCES NIAPISKA ET ÉCOLE MONSEIGNEUR-LABRIE
- IL EST PROPOSÉ par monsieur Érik Tardif et résolu unanimement d'autoriser monsieur Jean-Michel Arragain, coordonnateur des ressources matérielles, à autoriser une modification accessoire qui occasionne une dépense supplémentaire jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat, dans le cadre du contrat de construction pour le projet 001-TOIT-25 - Réfection des toitures - Résidence Niapiska et école Monseigneur-Labrie.

7. INFORMATIONS

7.1 SUIVI DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

7.1.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7.1.2 Comité consultatif du transport

Une rencontre a eu lieu le 21 mai 2025, où les modifications à la politique du transport ont été discutées.

7.1.3 Comité de vérification

Aucune rencontre n'a eu lieu depuis la dernière séance du conseil d'administration.

7.2 RÉPERTOIRE DES DÉCISIONS PRISES PAR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Dépôt de document.

7.3 POSTES VACANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Un avis public est diffusé depuis le 2 mai pour informer la population des postes présentement vacants pour les membres de la communauté, soit :

- Poste d'une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel.
- Poste d'une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires.
- Poste d'une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles.

À ce jour, nous n'avons reçu aucune candidature.

7.4 SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX ABORDS DES ÉCOLES

Monsieur Éric Faguy informe le conseil d'administration qu'un accident est survenu le 10 avril 2025 aux abords de l'école Lestrat (intersection Boréale/Cométique). Une lettre de la mère de l'élève a été transmise au conseil d'établissement de l'école Lestrat et à la direction générale.

Monsieur Faguy rappelle quelques mesures de sécurité qui ont été mises en place :

- Sensibilisation auprès des élèves (école)
- Sensibilisation auprès des parents (école)
- Aménagement de deux zones pour les vélos (école)
- Zone à 30 km/h (municipalité)
- Réaménagement des intersections Boréale/ Cométique (municipalité)

Le centre de services scolaire s'est engagé à collaborer avec les différents partenaires pour analyser la situation et identifier les nouvelles mesures de sécurité qui pourraient être mises en œuvre.

7.5 MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES À VENIR

Monsieur Éric Faguy informe le conseil d'administration que le ministère de l'Éducation interviendra par règlement afin d'interdire l'usage par les élèves du cellulaire et des autres appareils mobiles personnels sur tout le terrain de l'école, et ce, du début jusqu'à la fin de la journée scolaire, incluant l'heure du dîner. Cette directive sera effective dès la rentrée 2025. De plus, le règlement devrait prescrire certains éléments qui devront se retrouver dans les règles de conduite des écoles. Parmi ceux-ci, on y retrouvera l'obligation pour les élèves de vouvoyer les adultes de l'école et d'utiliser les termes « madame » et « monsieur » pour s'adresser à eux. Les éléments prescrits aux règles de conduite devront être effectifs en janvier 2026.

7.6 CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE – ÉTAT DE SITUATION

Monsieur Éric Faguy informe le conseil d'administration que toutes les étapes préalables à la construction de la nouvelle école sont maintenant complétées.

- Acquisition des terrains
- Confirmation des sommes additionnelles nécessaires (MEQ)
- Signature du contrat avec AmTech, l'entrepreneur retenu à la suite de l'appel d'offres public

Les travaux débiteront au cours des prochaines semaines.

8. AFFAIRES DIVERSES

Aucun point n'est porté aux affaires diverses.

9. HUIS CLOS

La tenue d'un huis clos est nécessaire. Les membres du conseil d'administration discutent des besoins locaux en ce qui concerne la nomination de la direction générale par le gouvernement. Au terme du huis clos, la présidente fera parvenir au ministère de l'Éducation les besoins identifiés par les membres du conseil d'administration.

10. PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion régulière est prévue le mardi 26 août 2025, à 18 h.

11. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

La présidente, madame Sara Richard, demande aux membres de remplir l'outil d'évaluation des séances afin de lui permettre d'effectuer les ajustements.

12. LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé, à 21 h 33, par monsieur Jean-François Bussièrès et résolu unanimement, que la séance soit levée.



Sara Richard
La présidente



Éric Faguy
Le directeur général